

Compte rendu de la séance du 22 octobre 2021

Secrétaire de la séance : Pauline BOURHIS

Présents : Monsieur Jean-Jacques STROH, Madame Agnès BLAZY, Monsieur Philippe DE CARVALHO, Monsieur Joseph DE CARVALHO, Monsieur Antony GOUDEFROYE, Monsieur Patrick JAMET, Monsieur Clément LAGUERRE, Monsieur Bruno PATROUX, Monsieur Patrick LASSOUJADE, Monsieur Michel PONS, Mme Marie-Noëlle SALVAING, Madame Pauline BOURHIS.

Absents : Monsieur MARTINEZ Joël.

Représentés : Monsieur José PINTO par Monsieur Jean-Jacques STROH, Madame Christine SIMOND-FERRON par Madame Marie-Noëlle SALVAING.

Ordre du jour:

- Présentation des 4 nouveaux Élus,
- Désignation des délégués au bureau du SIVE Pays de Beille,
- Délibération pour la vente du matériel de l'Adjoint Technique (Débroussailleuse, tondeuses),
- Délibération pour l'attribution et le prix des concessions au cimetière de la commune déléguée de Sinsat,
- Délibération pour une partie des parcelles A 198 et A 528 à Mme REDMAN Catherine et Mr FAZACKERLEY Richard,
- Décision Modificative N°1 : Virement de crédit sur l'article 2184-Mobilier : Achat affichoir Mairie déléguée d'Aulos,
- Décision modificative N°2 : Virement de crédit sur l'article 2188-Autres immobilisations mobilières : achat aspirateur pour ménage,
- Délibération pour l'opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et performances ETAT-ONF,
- Délibération pour la convention de mise à disposition des cabanes pastorales de Garsan et du Pla de las Peyres au Groupement Pastoral de la vallée de l'Aston,
- Délibération pour ouverture de la zone AU1 du PLU de la commune déléguée d'AULOS.

Questions diverses :

- * Suite à la question d'un administré : changement de dénomination de voirie : Rue en Impasse,
- * Suite à la demande d'un administré : Trouver une solution satisfaisante pour les 2 parties, pour résolution "problème infiltration eau" ***dans le cas où l'assurance se désisterait,***
- * Travaux à prévoir 2022 : appartements, local archives,
- * Projets de rénovation appartement Saint-Martin,
- * Projet acquisition matériel pour Adjoint Technique (débroussailleuse, tondeuse autoportée),
- * Changement matériel informatique secrétariat,
- * Points réunions : SDE 09-SMDEA-CCHA,

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'obtenir l'aide de la secrétaire en cas de nécessité : Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole aux 3 nouveaux membres élus afin qu'ils se présentent et donnent leurs motivations.

Madame SALVAING Marie-Noëlle prend la parole et explique qu'elle est là à la demande de Monsieur le Maire, pour lui apporter son aide de par son expérience passée en tant qu'adjointe, et qu'elle sait où se situe sa place, qu'elle est conseillère municipale, et n'a pas pour but de prendre la place de qui que ce soit, ou de destituer quel qu'élus que ce soit. Elle souhaite travailler pour faire avancer la commune et dans l'entente avec tous les membres de la municipalité.

Monsieur PONS Michel prend la parole à son tour, explique qu'il est novice dans le domaine « élu communal ». Que sa présence au Conseil municipal est suite à la demande de Mr le Maire, et qu'il a

accepté au regard du travail effectué par ce dernier. Il explique qu'il souhaite harmoniser l'entente dans la commune et que le conseil travaille en équipe pour le bien-être des administrés.

Monsieur LASSOUJADE Patrick explique que suite au premier tour de mars 2020, les membres de la liste élue sont venus le voir pour compléter le conseil, mais que par respect pour Mme SALVAING, il avait refusé. Lors des élections partielles, Monsieur le Maire est venu discuter et me présenter ses idées, et j'ai accepté au vu de ce qu'il a déjà fait et dans le but de lui apporter de l'aide. Il explique qu'il préfère l'action aux réunions et qu'il est là pour soutenir Monsieur le Maire et également faire en sorte d'harmoniser la commune.

Monsieur le Maire les remercie et passe aux sujets à aborder.

Délibérations du conseil :

Désignation des délégués titulaire et suppléant au bureau du SIVE Pays de Beille (DE 2021 021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la création du SIVE par arrêté préfectoral du 25 mai 2021, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du bureau du S.I.V.E. (Syndicat Intercommunal à Vocation Éducative) du Pays de Beille.

Il demande qui souhaite se présenter, Mme SALVAING Marie-Noëlle, Conseillère Municipale et Mme BLAZY Agnès, 1^{ère} Adjointe lèvent la main.

Monsieur le Maire procède au vote et le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Mme SALVAING Marie-Noëlle et **déléguée suppléante** : Mme VERNHES (BLAZY) Agnès.

Délibération pour la vente du matériel utilisé par l'Adjoint Technique (débroussailleuse, tondeuses) (DE 2021 022)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite procéder à la vente de matériel du service technique non utilisé. En effet, il propose de vendre la débroussailleuse ainsi que la tondeuse du tracteur et la tondeuse thermique tractée. Il explique qu'il souhaite investir dans du matériel plus adapté aux besoins de la commune et plus performant pour l'adjoint technique.

Il propose les prix suivants :

- Pour la tondeuse thermique tractée il propose un prix de 350,00 Euro,
- Pour la tondeuse du tracteur il propose le prix de 800,00 Euro,
- Pour la débroussailleuse il propose le prix de 150,00 Euro.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Mr le Maire et demande que l'information soit transmise aux habitants de la commune par distribution d'un papier dans les boîtes aux lettres de chacun. En effet, ils souhaitent que les personnes de la commune intéressées soient prioritaires et dans le cas où personne ne répondrait ils acceptent que Monsieur le Maire passe une annonce sur le site « Le Bon Coin ».

Attribution et prix des concessions au cimetière de la commune déléguée de Sinsat-ANNULE ET REMPLACE DE 2020 028 (DE 2021 023)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de redéfinir l'attribution des concessions de terrain du cimetière de la commune déléguée de Sinsat ainsi que les dimensions et tarifs.

En effet, suite à la demande d'un natif de la commune déléguée de Sinsat, il propose de permettre aux personnes natives de la commune déléguée d'accéder à l'acquisition d'une concession, tout en respectant le peu de terrain restant disponible et les conditions d'attribution aux habitants de la commune déléguée de Sinsat, propriétaires ou locataires et l'acquisition d'une concession par famille.

Il explique que jusqu'à présent, seules des concessions de terrain de 6m² étaient vendues pour 50€, et afin de conserver de la place il soumet la possibilité de mettre à disposition des concessions de 6m² pour un prix de 100,00€, et des concessions de 4m² pour un prix de 75,00€.

Concernant la durée, il propose de la maintenir à 50 ans.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

Délibération pour la vente d'une partie des parcelles A 198 et A 528 à Mme REDMAN et Mr FAZACKERLEY (DE 2021 024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une partie des parcelles communales cadastrées A 198 et A 528 sises à Malpas 09310 CHÂTEAU-VERDUN de la part de Madame REDMAN Catherine et Monsieur FAZACKERLEY Richard.

Il présente l'esquisse cadastrale réalisée par La Société RIVÈRE-BOSCARIOL, Géomètre-expert foncier, délimitant les parties à céder d'une contenance de 518 ca. Il rappelle que ces parcelles se situent en zone rouge du PPRN et sont non constructibles.

Il propose de vendre ces parcelles à Madame REDMAN et Monsieur FAZERCKELEY à 1€ le m2.

Madame REDMAN et Monsieur FAZERCKELEY prennent à leurs charges tous les frais afférents à cette affaire.

Après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame REDMAN et Monsieur FAZERCKELEY,
- **ACCEPTE** le prix de vente proposé par Monsieur le Maire de 1€ le m2 **soit 518,00 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Décision Modificative N°1-Virement de crédit sur l'article 2184-Acquisition d'un affichage-Mairie déléguée d'AULOS (DE 2021 025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un virement de crédits en dépenses d'investissement. En effet, il explique que suite à l'achat imprévu d'un affichage pour la commune déléguée d'AULOS, par manque de place sur l'affichage déjà en place, il faut effectuer un virement de l'article 020-Dépenses imprévues à l'article 2184-Mobilier.

Il rappelle que cela correspond à un équilibre des articles comptables et non à un manque de trésorerie.

Il propose le virement suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-410.00	
2184	Mobilier	410.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le virement de crédits.

Décision Modificative N°2-Virement de crédits sur l'article 2188-Acquisition d'un aspirateur pour l'entretien des locaux communaux (DE 2021 026)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un virement de crédits en dépenses d'investissement. En effet, il explique que suite à l'achat imprévu d'un aspirateur pour l'entretien des deux mairies, il faut effectuer un virement de l'article 020-Dépenses imprévues à l'article 2188-Autres immobilisations.

Il rappelle que cela correspond à un équilibre des articles comptables et non à un manque de trésorerie.

Il propose le virement suivant :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES

020	Dépenses imprévues	-200.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	200.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le virement de crédits.

Délibération pour l'opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance ETAT-ONF (DE 2021 027)

Monsieur le Maire expose,

Considérant que :

- les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :
 - que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025;
 - que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€uro en 2023, 10 millions d'€uro en 2024 et 10 millions d'€uro en 2025;
- la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes,
- les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire;
- toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...
- les conclusions du rapport CATTELOT, du travail du Sénat de Mme LOISIER, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse
- le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'État et des enjeux de la forêt et de ma filière bois en France

Considérant les discours tenus par les représentants de l'État :

- Emmanuel MACRON : "la forêt de par toutes ses ressources, mérite toute notre attention."
- Julien DENORMANDIE : "je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier"
- Bruno LE MAIRE : "en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

DE S'OPPOSER :

- aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes;
- à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu;
- au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes;
- au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignés dans le "Manifeste des Communes forestières" n'ont pas été considérées par l'État.

DEMANDE :

- que l'État redéfinisse enfin l'ambition qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière;
- que l'État assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts;
- que l'État mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération pour la signature de convention de mise à disposition des cabanes pastorales de Garsan et du Pla de las Peyres au Groupement Pastoral de l'Aston (DE 2021 028)

Monsieur le Maire explique que suite à plusieurs réunions avec les communes membres de l'indivis et le Groupement Pastoral de l'Aston, et pour sécuriser toutes les parties, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des cabanes de Garsan et du Pla de las Peyres pour la période des estives par le vacher.

Une demande de devis pour assurer les cabanes a été faite et transmise aux communes concernées pour décider de l'adhésion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération pour l'ouverture de la zone AU1 du PLU de la commune déléguée d'AULOS (DE 2021 029)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande d'administrés de la commune déléguée d'AULOS, à des fins d'installations de nouvelles familles, il est nécessaire de procéder à l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 identifiée au PLU d'Aulos pour les parcelles A 425-426-427-428-429-430-431-464-644-882 et 883. Cette ouverture à l'urbanisation nécessite la viabilisation des futurs lots à bâtir.

Pour cela, selon l'article L-332-11-3 du Code de l'urbanisme, il est possible de procéder à une étude de faisabilité de PUP (Projet Urbain Partenarial). Suite au transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes de la Haute-Ariège depuis 2019, cette étude doit être menée avec la CCHA.

Après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la demande des administrés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de cette requête.

Monsieur le Maire délégué quitte la séance après la prise des délibérations à 19h22 pour raisons professionnelles.

Questions diverses :

✓ **Changement de dénomination de voirie : Rue en Impasse :**

À la demande d'administrés résidant sur la commune déléguée d'Aulos, Monsieur le Maire lit leur question aux membres du Conseil Municipal : « *Ne serait il pas possible de modifier la dénomination de la voie "de coldenix" à Aulos ? En effet, cette voie n'est pas une "rue", mais se trouve être une "impasse" (une impasse ou cul de sac ou voie sans issue, est une voie ne possédant qu'un seul point d'entrée et qui nécessite par conséquent de faire un demi-tour pour pouvoir en sortir). Cela a son importance d'autant plus que le trafic en deviendrait plus limité (en gabarit tout comme en fréquence). En espérant que cette suggestion sera débattue par nos élus. »*

Un membre du Conseil municipal prend la parole et demande s'il y a eu un comptage des véhicules d'effectué ? si les autres riverains de la rue coldenix et alentours ont été consultés ?

Monsieur le Maire répond non aux deux questions et explique qu'il s'agit uniquement d'une question, et qu'il est préférable d'avoir ce genre de réaction des habitants plutôt que de rentrer en conflit directement.

Le conseiller municipal rappelle que la rue coldenix finit sur une place, sur laquelle les personnes se garent devant l'accès de sa grange et empêchent tout véhicule de circuler. De plus si cette rue devient impasse, il sera nécessaire de faire de même pour la Rue de la Fontaine et autres rues.

Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès pompiers pour savoir si une aire de retournement est nécessaire en cas d'incendie ou autres problèmes. Il propose également de voir avec les services des routes ce qu'il est possible de faire. Il propose de mettre un panneau voie sans issue et de voir avec les services

d'adressage de la Poste si cela serait éventuellement possible à quel coût ? Juridiquement y a-t-il des points à examiner ?

Une fois les réponses à toutes ces questions obtenues, le sujet sera revu lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

✓ **Problème infiltration eau de pluie habitation d'administrés au cas où l'assurance se désisterait :**

Monsieur le Maire relate les faits : Suite à la convocation de l'expert d'assurance d'administrés de la commune déléguée d'Aulos pour expertise d'infiltrations d'eau après d'éventuelles plantation de plantes sur le parking jouxtant leur habitation par la commission d'embellissement, nous avons mandaté par le biais de Groupama un expert pour constater les dégâts des eaux. Lors de l'expertise, le deuxième Adjoint était présent et l'administré a formellement interdit l'accès de son habitation aux élus de la commune. Il n'a donc pas été possible de constater les dégâts intérieurs. Le deuxième adjoint a fait constater l'absence de chenaux et gouttières dont la pose, selon les administrés, aurait été refusée par l'ancienne municipalité avant fusion, dans un premier temps, et dans un deuxième temps par les services de la DDT. Ces administrés demandent à ce que la commune trouve une solution sinon ils se verront dans l'obligation de l'assigner au tribunal. Monsieur le Maire explique que ces eaux qui tombent directement sur le goudron du parking, sont un problème car ça abîme et le goudron a été fait récemment.

Monsieur le Maire propose que la commune attende le résultat de l'expertise demandée à l'assurance, et qu'en fonction le Conseil Municipal se prononcera sur la suite à donner.

Pauline BOURHIS, Conseillère Municipale quitte la séance à 19h50.

✓ **Travaux à prévoir en 2022 : appartements, local archives etc... :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la toiture de l'appartement de l'ancienne école de la commune déléguée est en pleine réfection, et que l'année prochaine, il faudra prévoir de refaire tout l'intérieur. Comme défini lors de la réunion de la commission de travaux au mois d'août, il est nécessaire de commencer à demander des devis pour anticiper les demandes de subventions. Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait aussi aménager les combles de la mairie déléguée de Sinsat, afin d'y conserver les archives et libérer de la place dans le local se trouvant dans la mairie. Il faut également demander des devis pour estimation du coût et prévoir les demandes de subventions.

✓ **Acquisition matériel employé technique :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision de la vente d'une partie du matériel utilisé par l'Adjoint Technique, il est nécessaire de le remplacer par du nouveau matériel.

Il souhaiterait acquérir une nouvelle débroussailleuse de marque Stihl afin que l'Adjoint Technique n'apporte plus la sienne et ait du matériel qui corresponde et optimise son poste.

Il souhaiterait également acquérir une tondeuse autoportée ce qui correspond aux critères de la commune.

Il propose de contacter le commercial de chez Marandel à Pamiers pour obtenir des devis.

Prévoir des demandes de subventions.

✓ **Changement du matériel informatique des deux postes de secrétariat :**

Monsieur le Maire explique que les 2 postes du secrétariat étant anciens, avec des versions de logiciel obsolètes, il était nécessaire de changer les ordinateurs des 2 secrétaires. Depuis le 16 septembre 2021, elles travaillent avec du matériel neuf.

✓ **Points réunions SDE 09-SMDEA-CCHA :**

SMDEA : Monsieur le Maire donne la parole au membre du Conseil Municipal délégué au SMDEA.

Ce dernier évoque la dernière réunion où il était question de la DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie), que seules 97 communes sur 297 avaient répondu.

Il mentionne que les comptes-rendus des réunions précédentes sont en sa possession et qu'il peut les mettre à disposition de personnes intéressées.

Il rajoute que la prochaine réunion aura lieu mardi 26 octobre 2021.

SDE09 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux dégâts des eaux survenus pendant l'hiver (après départ du locataire de l'appartement situé au-dessus de la mairie déléguée de Sinsat), il est nécessaire de changer la chaudière et les radiateurs. Pour cela il a contacté le SDE 09 afin d'obtenir une subvention, et cette dernière a été attribuée pour un montant de 3011,59 €. Cela vient en

complément des subventions du Département et de la Préfecture, qui respectivement ont accordé 6200,00 € et 9647 €, soit un total de 79,59% de subventions accordées.

Association des Maires de l'Ariège : Deux membres du Conseil Municipal se sont rendus à la réunion d'information de l'Association des Maires pour représenter la commune d'Aulos-Sinsat au nom de Monsieur le Maire, indisponible pour raisons professionnelles.

Il a été fait mention de l'arrivée de la nouvelle juriste, qui est à la disposition des communes pour apporter une aide sur les questions juridiques.

3 grands points ont été abordés :

1^{er} point : le point information du Président de l'Association des Maires.

2^{ème} point : Actualités et services de l'Association des Maires : Les commissions et Comités au sein desquels elle est représentée, le statut de l'Élu, la carte d'identité des Maires et l'aide à la transformation numériques des collectivités locales.

3^{ème} point : Focus sur des aspects juridiques : Quels sont les actes constitutifs des marchés publics, comment distinguer le domaine public et le domaine privé communal, quel est le pouvoir de police du maire en matière de sécurité des immeubles.

✓ **Divers points** :

Voirie : Un membre du Conseil Municipal aborde le problème de détérioration de la voirie. Il y a des trous sur le chemin de Labellugne et il serait souhaitable de les reboucher. Monsieur le Maire propose de voir avec Monsieur le Maire de Verdun, s'il est possible de se faire prêter le petit camion plateau afin de se rendre à la Colas pour prendre de l'enrobé à froid. Voir si possible d'avoir un compacteur également.

Se rapprocher de la Colas pour avoir prix de l'enrobé à froid.

Travaux canal de la commune déléguée de Sinsat : Les travaux prévus pour le nettoyage du canal n'ont pu être réalisés cette année pour diverses raisons, voir s'il est possible de les programmer sur le printemps 2022, et sur 2 journées. Anticiper les demandes de devis pour la pêche électrique, et dépôt du dossier auprès de la police des eaux.

Éclairage de Noël sur la commune déléguée d'Aulos : Cet éclairage est lié à plusieurs problématiques et une réunion d'information avec les administrés de la commune déléguée d'AULOS doit être programmée avant toute action.

Sapins : 3 sapins ont été commandés à la CCHA au lieu des 2 initialement demandés par Mme la Présidente du comité des fêtes d'Aulos.

FIN DE LA SÉANCE À 20h35.